

12^e Congrès québécois du théâtre

Propositions votées

1 - Attendu que le théâtre québécois doit redéfinir son déploiement afin de permettre la pleine émergence des talents et de soutenir toutes formes de pratiques et d'audace artistique;

Attendu que la synthèse des travaux du comité Institution théâtrale a permis la définition de l'institution théâtrale et la rédaction d'une charte du théâtre institutionnel;

Attendu que le milieu théâtral s'est réuni en congrès pour réfléchir sur le concept du théâtre institutionnel et de développement de l'art théâtral;

Que soit reconnu le concept de l'institution théâtrale en territoire québécois et le bien-fondé d'une charte énonçant les grandes caractéristiques du théâtre institutionnel.

Que soit constitué par le Conseil québécois du théâtre un comité de suivi dont le mandat sera de bonifier la déclaration de principes définissant l'institution théâtrale et la charte du théâtre institutionnel, ce, à la lumière des débats tenus et des propositions votées lors du 12^e Congrès.

2 - Attendu que le sous-financement du théâtre québécois affecte particulièrement les organismes propriétaires ou locataires de lieux de diffusion et/ou de production de théâtre;

Attendu que les charges associées à l'entretien et à la maintenance des lieux amputent une part importante des budgets déjà insuffisants pour soutenir la création, la diffusion et le développement de publics;

Attendu qu'aucun programme gouvernemental ne répond actuellement aux besoins financiers exigés pour l'entretien et à la maintenance des lieux de diffusion et/ou de production de théâtre;

Que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine se dote d'un fonds permanent destiné à soutenir l'entretien et la maintenance des lieux de diffusion et/ou de production de théâtre.

Que le comité de suivi consacre une partie de ses travaux à élaborer une stratégie pour concrétiser la mise en place du fonds ainsi que ses critères d'admissibilité.

3 - **Que le comité de suivi se penche rapidement sur la révision de la définition-cadre de l'institution théâtrale et de la charte du théâtre institutionnel afin qu'elles soient acheminées avant la prochaine évaluation quadriennale au Conseil des arts et des lettres du Québec.**